

CAHIER DES CHARGES
Appel à candidatures
« Soutien aux Jeunes Aidants »

1. CONTEXTE :

Les jeunes aidants désignent des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui apportent une aide régulière et significative à un proche en situation de maladie, de handicap, de perte d'autonomie ou de dépendance liée à l'âge. Longtemps invisibilisés, ces jeunes sont aujourd'hui identifiés comme un public spécifique impliquant des actions dédiées en matière de santé et de prévention. Les jeunes aidants représentent 500 000 mineurs âgés de 5 ans ou plus et 308 000 d'entre eux déclarent apporter une aide à leur proche dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (d'après l'enquête « Vie quotidienne et santé », DREES, 2021¹). Ils ont besoin d'être repérés, épaulés mais également d'être accompagnés dans la combinaison de leur scolarité, leurs études, leur vie sociale et leur rôle d'aidant.

L'implication précoce dans un rôle d'aidant peut entraîner des conséquences significatives sur la santé physique et mentale des jeunes concernés, ainsi que sur leur parcours scolaire, leur insertion sociale et professionnelle et leur qualité de vie. Ces situations peuvent générer fatigue, isolement, difficultés d'apprentissage ou encore renoncement à certains projets personnels.

Dans ce contexte, l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en lien avec les objectifs du Plan Régional de Santé 2023-2028 s'est engagée à :

- Répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseils, de formation et de relais des aidants dans une logique de proximité,
- Participer au repérage des besoins et attentes des personnes

¹ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/enquete-vie-quotidienne-et-sante-2021>

- Proposer diverses prestations de répit ou de soutien à l'aidant ou au binôme aidant-aidé afin de l'orienter vers une ressource adaptée si nécessaire
- Mieux repérer, soutenir et accompagner les jeunes aidants, en cohérence avec les priorités nationales en matière de prévention, de promotion de la santé et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

2. OBJECTIFS :

Le présent appel à candidatures vise à soutenir le déploiement de solutions adaptées au public des jeunes aidants.

Ces solutions devront s'inscrire dans 4 axes prioritaires en déclinaison de la stratégie nationale « Agir pour les Aidants 2023-2027 »² permettant :

- d'améliorer le repérage des jeunes aidants dans la région;
- de favoriser leur accès aux droits, aux soins et aux dispositifs déjà existants ;
- de proposer des actions de soutien, de répit et d'accompagnement ;
- de sensibiliser les professionnels et le grand public à la problématique du vécu des jeunes aidants de personnes en situation de handicap.

Les réponses à cet appel à candidatures auront à valoriser une dynamique partenariale et territorialisée, mobilisant les acteurs de divers champs concernés par la problématique des jeunes aidants : sanitaire, médico-social, éducatif et associatif, afin de construire des réponses coordonnées, durables et cohérentes aux besoins et aux attentes exprimés par les jeunes aidants.

Candidats éligibles à l'appel à candidatures :

- Organismes gestionnaires d'établissement PH
- Etablissement médico-social PH
- Association Loi 1901

² <https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-11/Dossier-de-presse-strategie-des-aidants-2023-2027-accessible.pdf>

3. PUBLIC CIBLE :

Le présent appel à candidatures cible :

- les jeunes aidants mineurs (6-18 ans),
- les jeunes adultes aidants (18-25 ans),
- les professionnels et acteurs qui participent à l'accompagnement de ces jeunes aidants.

Les projets déposés pourront concerner tous ou partie des publics cibles.

Tous les départements de la région Centre-Val de Loire sont concernés.

Il est possible de déposer un projet à rayonnement départemental, multi départemental ou régional.

L'ARS CVL veillera à la cohérence des projets qui permettront à terme d'offrir une réponse permettant de couvrir les 6 départements de la région.

4. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉS DU PROJET :

Les actions éligibles doivent répondre à un ou plusieurs enjeux suivants :

▪ Mieux repérer et soutenir les jeunes aidants :

Les actions proposées devront contribuer à une meilleure identification des jeunes aidants.

Elles auront pour objectif de :

- Informers et sensibiliser les jeunes aidants eux-mêmes pour qu'ils puissent se reconnaître comme tels, évaluer leurs propres besoins et accéder plus facilement à leurs droits (aides financières, accompagnement social, aménagements pédagogiques, soutien psychologique, etc.).
- Outiller les professionnels travaillant dans des lieux fréquentés par les jeunes aidants à améliorer leur connaissance de ce public et leur aptitude à les repérer et à les orienter vers les dispositifs de soutien existants (avec une attention particulière pour les situations sensibles : annonce du handicap de l'aidé, fin de vie de vie de l'aidé).

▪ Accompagner les jeunes aidants dans leur étude :

Il s'agit d'accompagner les jeunes aidants afin de sécuriser leur parcours, en particulier dans le cadre de leur scolarité. Ces projets peuvent concerner également la formation post-bac, en complément des actions déjà prévues par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans ce cadre, la mise en place d'un partenariat avec les services de l'Éducation nationale ou les établissements publics d'enseignement supérieur est indispensable. Les actions proposées peuvent également être à destination des professionnels, des élèves identifiés comme jeunes aidants ou des étudiants.

▪ Promouvoir le bien-être ainsi que la santé physique et mentale des jeunes aidants

Il s'agira de lutter contre l'isolement des jeunes aidants et de contribuer à leur bien-être par la mise en œuvre de la pair-aidance. Pour exemple, les projets pourront leur permettre de rompre cet isolement en rejoignant une communauté de jeunes aidants (numérique et/ou physique).

Les actions de sensibilisation et de promotion en faveur leur santé mentale sont à privilégier afin de favoriser le lien social entre jeunes aidants mais aussi en proposant aux professionnels qui interviennent auprès d'eux de répondre à leurs besoins en adoptant une posture d'écoute et d'accueil spécifique à leur besoin.

Les candidats devront garantir dans les projets une articulation entre les acteurs du droit commun et disposer d'une solide connaissance de ceux engagés en faveur de l'aide aux aidants.

Les projets auront à valoriser la mise en œuvre de conditions concourant au renforcement des savoir-expérientiels des jeunes aidants et aux actions de promotion de la pair-aidance.

5. FINANCEMENT :

Le financement du projet retenu dans le cadre de cet appel à candidatures relève du Fond d'Intervention Régional (FIR) pour une enveloppe globale de **300 000 euros attribués pour l'ensemble de la région Centre Val de Loire portant le montant total par département à hauteur de 50 000 euros. Les projets soutenus dans le cadre du FIR sont soumis à évaluation annuelle voire bi-annuelle.** Le financement accordé vise à couvrir les actions programmées et exécutées à partir du dernier trimestre de l'année 2026 et sur l'année scolaire 2026/2027.

Tous les départements sont concernés.

6. STRUCTURE, CALENDRIER ET MODALITES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS :

Structure : Les candidats devront saisir leur dossier directement sur la Plateforme « Démarches Numériques » en renseignant de façon détaillée les rubriques suivantes :

Objet de la réponse à l'appel à candidatures :

- Nature du projet et du programme d'actions proposées
- Intérêt et finalité du projet
- Légitimité et capacité à faire du candidat pour porter le projet

Périmètre du projet, typologie d'actions et public(s) cible(s) :

- Caractéristiques du territoire concerné par l'action ou le programme d'actions
- Description du public cible
- Description des actions du projet

Suivi de la mise en œuvre :

- Méthodes de suivi des objectifs et d'évaluation
- Calendrier prévisionnel

La gouvernance : porteur, partenaires et ressources mobilisées :

- Moyens humains affectés au projet
- Présentation des acteurs mobilisés dans le projet, les rôles de chacun et les modalités de partenariats
- Mode de pilotage et de gouvernance retenu

Conditions de réussite et d'essaimage du projet

Budget prévisionnel

Calendrier et modalités et modalités de transmission : à compter de la date de parution de l'appel à candidatures : le lundi 11 mai 2026, les candidats peuvent déposer leur dossier jusqu'au **24 juillet 2026 à 23h59, par voie dématérialisée sur la plateforme « Démarches simplifiées »** : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/2026-cvl-aac-jeunes-aidants>

Les projets reçus seront analysés par une commission de sélection de l'ARS Centre-Val de Loire.

Cette commission veillera :

- A la recevabilité, la régularité administrative et la complétude du dossier,
- A l'éligibilité du dossier au regard des critères du présent avis.

Des précisions complémentaires pourront être demandées par courriel à l'adresse suivante :

ars-cvl-aac-ms@ars.sante.fr